

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 4 mai 2012

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°8

CIRCULAIRE N° 2304/DEF/DCSCA/BGC/SRF

modifiant la circulaire n° 696/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 8 février 2012 relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans les corps des commissaires de l'armée de terre, des commissaires de la marine et des commissaires de l'air en 2012.

Du 19 avril 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « gestion des corps »*.

CIRCULAIRE N° 2304/DEF/DCSCA/BGC/SRF modifiant la circulaire n° 696/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 8 février 2012 relative aux concours sur épreuves ouverts au personnel militaire et à certains fonctionnaires pour le recrutement dans les corps des commissaires de l'armée de terre, des commissaires de la marine et des commissaires de l'air en 2012.

Du 19 avril 2012

NOR D E F E 1 2 5 0 5 3 7 C

Texte modifié :

Circulaire n° 696/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 8 février 2012 (BOC N° 12 du 9 mars 2012, texte 14).

Référence de publication : BOC N°20 du 4 mai 2012, texte 8.

La circulaire n° 696/DEF/DCSCA/BGC/SRF du 8 février 2012 en objet est modifiée comme suit :

1. Au point 2. « CALENDRIER ET DÉROULEMENT DES CONCOURS ».

Au lieu de :

« Les épreuves orales se dérouleront du 2 au 4 mai 2012. Elles consistent en :

- un entretien avec le jury, portant sur un sujet permettant d'apprécier d'une part les connaissances générales du candidat et celles relatives à l'organisation générale de la défense, d'autre part ses qualités de jugement, d'expression ainsi que sa motivation et son expérience professionnelle. Le candidat débute l'entretien par un exposé d'une dizaine de minutes sur un sujet tiré au sort (durée 1 heure ; coefficient 10) ;
- une interrogation en langue anglaise, affectée d'un coefficient de deux (3), portant sur un article de presse traitant d'un sujet d'actualité (durée 20 minutes ; coefficient 3). » ;

Lire :

« Les épreuves orales se dérouleront du 2 au 4 mai 2012. Elles consistent en :

- un entretien avec le jury portant sur un sujet permettant d'apprécier d'une part les connaissances générales du candidat et celles relatives à l'organisation générale de la défense, d'autre part ses qualités de jugement, d'expression ainsi que sa motivation et son expérience professionnelle. Le candidat débute l'entretien par un exposé d'une dizaine de minutes sur un sujet tiré au sort (préparation : 20 minutes ; durée de l'entretien : 1 heure ; coefficient : 10) ;
- une épreuve de langue anglaise portant sur un article de presse traitant d'un sujet d'actualité (préparation : 10 minutes ; durée de l'entretien : 20 minutes ; coefficient : 3). ».

2. La présente circulaire sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*Le commissaire général de corps aérien,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.